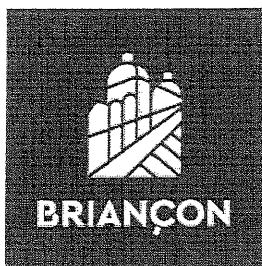


AR Prefecture

005-210500237-20191113-20191113160-DE  
Reçu le 19/11/2019  
Publié le 19/11/2019



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 NOVEMBRE 2019**

N° DEL 2019.11.13/160

Thème : SPORTS 5

Objet : Demande de  
remboursement  
d'abonnement pour  
motif légitime.

Convocation :

Date : 05/11/2019

Affichage : 05/11/2019

Nombre de membres  
du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 29

Nombre de  
suffrages

exprimés : 32

Le mercredi 13 novembre 2019 à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

**Étaient Présents :**

GUÉRIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, HOLLARD Rémi, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

**Étaient représentés :**

MARTINEZ Gilles donne pouvoir à FROMM Gérard ;  
KHALIFA Daphné donne pouvoir à GUÉRIN Nicole ;  
ROMAIN Manuel donne pouvoir à DJEFFAL Mohamed ;

**Absents excusés :**

MARTINEZ Gilles, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault,  
ROMAIN Manuel.

**Secrétaire de séance :** Mohamed DJEFFAL

**AR Prefecture**

005-210500237-20191113-20191113160-DE  
Reçu le 19/11/2019  
Publié le 19/11/2019

**Rapporteur : DJEFFAL Mohamed**

La délibération n° 2017.04.26/073 concernant les tarifs du parc 1326 prévoit la possibilité de rembourser un abonnement souscrit à la piscine ou à la patinoire pour motif légitime et sérieux. En date du 25 juillet 2019, la collectivité a reçu une demande de remboursement d'un abonnement « aquagym » d'un montant de 240 euros émanant d'une personne en possession d'un certificat médical qui souhaite bénéficier de cette mesure puisque son état de santé lui interdit la pratique de l' aquagym.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver le remboursement d'un abonnement « aquagym » d'un montant de 240 euros pour raison médicale, conformément à la délibération n° 2017.04.26/073 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**POUR : 32**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

SPORTS 5 DEL 2019.11.13/160

PUBLIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,  
Gérard FROMM

Signature numérique de Gérard FROMM  
Le 21/11/2019 15:01:15